Commune de Gouvy

Informations liées à la crise sanitaire (Covid-19)

EDITO

Bonjour à chacune et chacun d'entre vous, citoyennes et citoyens de la commune de Gouvy.

Depuis 2 mois maintenant, nous traversons solidairement une crise inédite.
Nos familles nous manquent, les contacts humains nous manquent, surtout pour les personnes isolées, les personnes qui ne se rendent plus au travail ou encore les personnes plus fragilisées.
Nos commerces et nos entreprises traversent une crise dramatique qui fragilise leur situation, en espérant vivement que pour le plus grand nombre, le redressement sera l'issue de cette épreuve.

Vous comprenez donc la raison pour laquelle je parle de traverser cette crise SOLIDAIREMENT. **Nous avons, et nous allons tous avoir besoin les uns des autres pour sortir progressivement de cette crise**. Celle-ci a initié des mouvements de solidarité (bénévoles pour la conception de masques, dons de matériel, bénévoles pour les courses, distribution d'informations, de masques, …).
Continuons dans ce sens. Comment ?

Soyons attentifs, près de chez nous, à un voisin ou une famille qui pourrait être plus touché et passons-lui un appel pour voir si nous pouvons l'aider ou déposons-lui un mot dans sa boîte aux lettres pour l'encourager, … Donnons la préférence à un commerce, une entreprise de notre commune pour nos achats, nos travaux, nos réparations. Soyons attentifs aux secteurs qui ont été plus touchés par les mesures fédérales et faisons revivre leurs activités dès qu'ils pourront ouvrir à nouveau leurs portes.
La commune de Gouvy a pris position sur une série de mesures pour faciliter cette solidarité, aider les ménages et le secteur économique. Nous vous les présentons ci-après.

Nous vivons dans une belle commune. Belle par ses paysages, son cadre de vie mais belle aussi par les personnes qui y habitent. Et nous allons encore montrer, avec notre solidarité, avec l'engagement de chacune et chacun, comment **la dimension humaine de la commune de Gouvy est grande**.

Véronique Léonard
Bourgmestre

4 MAI = PHASE 1A DU DÉCONFINEMENT
11 MAI = PHASE 1B DU DÉCONFINEMENT
18 MAI (PEUT-ÊTRE) = PHASE 2 DU DÉCONFINEMENT

DÉCONFINEMENT = TOUJOURS COVID-19

A la date du 11 mai, 37 citoyens de la commune de Gouvy ont été testés positifs depuis le 1er mars 2020.

RESTONS DONC PRUDENTS. LIMITONS NOS SORTIES ET NOS CONTACTS AU STRICT NÉCESSAIRE.

AIDE AUX COMMERCES ET AUX ENTREPRISES

Une enveloppe de 130.000 € a été dégagée pour venir en **aide aux commerces et aux entreprises** directement impactés financièrement par cette crise.

Conditions pour en bénéficier :

- avoir son siège social sur le territoire de la commune de Gouvy ;
- sur la période du 14/03/2020 au 18/05/2020, justifier
  - soit d'une perte de 30 % du chiffre d'affaire ;
  - soit d'une fermeture de 10 jours liée directement au COVID 19.

Règlement et formulaire **à remplir avant le 31 mai**, disponibles sur le site www.gouvy.be

AIDE AUX MÉNAGES

Afin de soutenir les ménages ayant subi des pertes de revenus ces dernières semaines, mais également afin de remercier la population dans son engagement par rapport au respect des mesures visant la protection de la santé de la population, une **aide aux ménages est instaurée via un bon**.
Celui-ci sera à dépenser exclusivement auprès des commerces ou entreprises implantés sur le territoire communal, **quel qu'en soit le secteur d'activité** (commerces de proximité, coiffeurs, Horeca, garages, entreprises de construction, …).

Principe : Un bon d'achat sera distribué à tous les ménages, dès la réouverture généralisée des commerces et entreprises (**vers la mi-juin**). Celui-ci sera d'un **montant de 25 € pour les personnes isolées et de 50 € pour les ménages**.

Si des commerces ou entreprises ne souhaitent pas participer à cette action, merci de nous en informer rapidement en envoyant un mail à l'adresse : administration@gouvy.be

MISE À DISPOSITION DE MASQUES

Le port du masque est obligatoire dans certains endroits, certaines situations et il est vivement conseillé dans d'autres. La commune de Gouvy a donc veillé à assurer à ses citoyens la possibilité d'en acquérir.

1. Livraison sur commande

La commune de Gouvy collabore avec le groupe de bénévoles « CovidCousu » pour vous permettre de vous procurer des masques au prix de 1 €, sur commande (maximum 2 masques par personne et livraison à domicile).
Pour commander : via Facebook « Covidcousu Bastogne-Houffalize-Gouvy ».
Si vous ne disposez pas de ce réseau social, formez le 0492/60.69.45.

2. Distribution dans votre boite aux lettres

La commune de Gouvy a décidé de mettre **1 masque en tissu lavable, réutilisable** et avec pochette à disposition de tous ses citoyens âgés de 2 ans et plus (risque d'étouffement pour les plus petits).
La semaine du 18 mai, ces masques vous seront déposés dans votre boîte aux lettres, sous enveloppe au nom du chef de famille, ainsi que les filtres du fédéral pour les plus de 12 ans.

3. Matériel mis à disposition par le fédéral

Le gouvernement fédéral a aussi annoncé la distribution d'un masque pour les citoyens de plus de 12 ans. Nous avons peu d'information à ce jour à ce sujet. Nous organiserons la distribution de ce matériel lorsque nous l'aurons reçu, suivant des modalités qui sont encore à définir.

RÉDUCTION SUR VOTRE FACTURE D'EAU

Les mesures COVID-19 ont entraîné, dans les entreprises et services, la mise en chômage temporaire pour force majeure de beaucoup de travailleurs. Au regard de cette situation, la Région wallonne octroie une intervention sur la facture d'eau pour les consommateurs domestiques en situation de chômage temporaire.
Cette **intervention forfaitaire et unique est fixée à 40 € par compteur d'eau** (quel que soit le nombre de personnes touchées par un « chômage économique COVID-19 » à l'adresse concernée).

Procédure :
- information et formulaire disponibles sur le site www.gouvy.be ou par téléphone au service finance 080/29.29.24 ou 080/29.29.34 ;
- la réduction sera valable sur la prochaine facture d'acompte, après réception de votre demande via le formulaire ad hoc.

OUVERTURE DES SERVICES

Administration communale	Uniquement sur rendez-vous et port du masque obligatoire.
CPAS	Uniquement sur rendez-vous et port du masque obligatoire.
Bibliothèque - Ludothèque	Uniquement sur rendez-vous et port du masque obligatoire.
EPN	Fermé jusqu'au 31 mai. À partir du 1er juin, uniquement sur rendez-vous et port du masque obligatoire.
Halte accueil	Ouvert et port du masque obligatoire pour les parents.
Distribution des repas à domicile	Ouvert - pour renseignements ou commande : 080/29.20.34
Ateliers culturels	Fermé
Espace aînés	Fermé
Magasin de seconde main	Fermé

Editeur responsable : Véronique Léonard Bourgmestre